

LES ENTRETIENS PHOCEENS 2015



COLLOQUE VENDREDI 10 AVRIL 2015



Organisé par l'Ordre des avocats en partenariat avec la Cour administrative d'appel, le Tribunal de grande instance de Marseille et l'Ecole des avocats du sud-est et de la Corse

Maison de l'Avocat - 52 rue Grignan - salle A. Haddad - Marseille (6e)



LE CONSTRUCTEUR RESPONSABLE ET COUPABLE ? Du devoir de conseil à l'inflation des normes techniques

Le droit de la responsabilité des professionnels est en constante mutation. Le barreau de Marseille et la Compagnie des bâtiments, des travaux publics et de l'industrie se devaient de lancer une réflexion commune sur ce sujet sous le regard avisé de Monsieur Philippe Bilger, magistrat honoraire, ancien avocat général à la Cour d'appel de Paris et président de l'institut de la parole, créateur du blog «Justice au singulier».

8h30 - Accueil des participants, café

9h00 - Allocutions

Fabrice Giletta, bâtonnier de l'Ordre des avocats

Robert Giraud, président de l'UCECAAP et Edmond Jadot, président de la CEBTPI

9h15 - La responsabilité des professionnels à travers l'exemple des magistrats

Philippe Bilger, magistrat honoraire, ancien avocat général à la Cour d'appel de Paris

10h15 - Le devoir de conseil des constructeurs

Jean-Victor Borel, maître de conférence Sciences Po Aix

11h00 - Table ronde : L'expert et le droit, où est la frontière ?

Hélène Méo, magistrat

Paul Semidei, avocat au barreau de Marseille

Théo Fein, expert CEBTPI

Robert Giraud, président de l'UCECAAP

Guy Fedou, juge au Tribunal administratif de Marseille

12h30 - Déjeuner dans le patio

14h00 - Inflation des normes

Présentation générale

Robert Giraud président de l'UCECAAP et Hubert Roux, expert CEBTPI

14h20 - Non respect des normes et responsabilité décennale

Fabien Bousquet, avocat au barreau de Marseille

15h00 - Table ronde

Jean-Luc Zanforlin, expert CEBTPI

Joël Hovsepian, expert CEBTPI, (accessibilité handicapés des locaux professionnels)

Armand Dutreix, bureau d'étude Athermia (RT 2012)

Philippe Hugon de Villers, avocat au barreau de Marseille

16h30 - Synthèse des travaux par Andrée Minguet, ancien bâtonnier d'Aix-en-Provence

Validation au titre de la formation continue : 7 heures pour les avocats - une séance pour les experts

LES ENTRETIENS PHOCEENS 2015

Colloque vendredi 10 avril 2015

Maison de l'Avocat - 51 rue Grignan
salle Albert Haddad - Marseille (6e)

LE CONSTRUCTEUR RESPONSABLE ET COUPABLE Du devoir de conseil à l'inflation des normes techniques



BULLETIN D'INSCRIPTION

Mme/M. Prénom Nom

Participera au colloque

Qualité :

Adresse

.....

.....

Téléphone :

Email :

TARIFS D'INSCRIPTION incluant le déjeuner

- 95 euros TTC : avocat, expert et autres professions
- 50 euros TTC : jeune barreau (prestation de serment entre 2012 inclus et 2015 inclus)
- 30 euros TTC : élève avocat, étudiant

Nous vous remercions de retourner ce bulletin d'inscription avec votre règlement, par chèque à l'ordre de l'IFCAM, à l'adresse suivante :

**Ordre des Avocats
Les Entretiens Phocéens**

51 rue Grignan
13006 MARSEILLE

Plus d'informations

CEBTPI

tel : 04 91 33 04 04

Ordre des Avocats

Service communication

tél. : 04 91 15 31 64

www.barreau-marseille.avocat.fr

Avec le soutien de notre partenaire



**Société
Marseillaise de Crédit**



Validation au titre de la formation continue : 7 heures pour les avocats - une séance pour les experts